

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GILLETTE

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 18/03/2026

Date d'affichage : 18/03/2026

DELIB 2026_03_01a

OBJET : Installation du Conseil Municipal et élection du Maire

SEANCE DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mars à 17 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du doyen de l'assemblée – M. Vincent ORTIS.

Membres présents :

Mesdames Isabelle BOCCARON – Bénédicte CREUX - Patricia DEMAS – Alexandra ESTOREZ- Carine FICARA - Marine FROITZHEIM - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI – Sarah SERGAS -

Messieurs Honoré ACCHIARDI – Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN - Laurent LOISON - Jean-Robert LUCCIONI – NIEL Jean Claude – Vincent ORTIS ROSTAN Jean-Claude

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 17 H

Secrétaire :

Mme Sarah SERGAS, benjamine de l'assemblée, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yann PRIOUT, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer :

Mesdames Isabelle BOCCARON – Bénédicte CREUX - Patricia DEMAS – Alexandra ESTOREZ- Carine FICARA - Marine FROITZHEIM - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI – Sarah SERGAS -

Messieurs Honoré ACCHIARDI – Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN Laurent LOISON - Jean-Robert LUCCIONI – NIEL Jean Claude – Vincent ORTIS – ROSTAN Jean-Claude

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Vincent ORTIS, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le Conseil Municipal a choisi, pour secrétaire, Mme Sarah JOURNEAUX ép. SERGAS, benjamine de cette assemblée.

.../...

**Suite DELIB 2026_03_01a
du 22 MARS 2026**

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Sont nommés en qualité d'assesseurs Mme Magali IMBERT et Mme Alexandra ESTOREZ.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement de l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
Majorité absolue : 10
M. Jean Claude NIEL a obtenu 15 voix

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

M. Jean Claude NIEL a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme,

le Président de séance
M. Vincent ORTIS

La Secrétaire
Mme Sarah SERGAS

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en préfecture le 25/03/2026 et son affichage le 25/03/2026 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <http://www.telerecours.fr/>, dans un délai de deux mois à compter du 25/03/2026.

le Maire
Jean Claude NIEL

